DROIT DE LA FAMILLE

Divorce international : déterminer la compétence, la loi applicable et exécuter

Un couple s'est marié dans un pays, a vécu dans un autre et possède des biens dans un troisième. La première difficulté n'est pas le fond mais de savoir quel juge saisir et quelle loi s'applique au divorce au régime matrimonial et à la pension alimentaire. Une saisine mal calibrée peut coûter des mois de procédure. Cette journée de sept heures donne une méthode de raisonnement. Le participant apprend à qualifier les éléments d'extranéité d'un dossier, à identifier la juridiction compétente et la loi applicable pour chaque question, à traiter la situation des enfants et des créances alimentaires puis à sécuriser la reconnaissance et l'exécution des décisions à l'étranger.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 985 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats en droit de la famille notaires juristes et collaborateurs de cabinet traitant des dossiers comportant un élément d'extranéité.

PRÉREQUIS
Pratique du droit de la famille et de la procédure de divorce en droit interne.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier les éléments d'extranéité d'un dossier de divorce
- Déterminer la juridiction compétente pour chacune des demandes
- Identifier la loi applicable au divorce et au régime matrimonial
- Traiter les questions d'autorité parentale et de résidence des enfants
- Sécuriser la reconnaissance et l'exécution d'une décision étrangère
- Anticiper le risque de procédures parallèles entre deux États

03 Programme détaillé

M1 Qualifier le dossier et déterminer la compétence

- Trouver le juge avant de plaider
- Repérage des éléments d'extranéité et des rattachements possibles
- Critères de compétence en matière de désunion
- Compétence distincte pour les enfants et pour les créances alimentaires
- Saisine concurrente dans deux États et conséquences
- Stratégie de choix de la juridiction et calendrier d'action
- Cas pratique : Les participants déterminent les juridictions envisageables pour un couple binational installé à l'étranger.

M2 Déterminer la loi applicable

- Une question une règle de conflit
- Loi applicable au divorce et possibilités de choix par les époux
- Loi applicable au régime matrimonial et effets du changement de résidence
- Loi applicable aux obligations alimentaires
- Application d'une loi étrangère et preuve de son contenu
- Limites tenant à l'ordre public international
- Atelier : Chaque participant traite un dossier en identifiant la loi applicable question par question et justifie son raisonnement.

M3 Procédure reconnaissance et exécution

- Obtenir une décision qui produit effet
- Conduite de la procédure avec une partie résidant à l'étranger
- Notification des actes et traduction des pièces
- Reconnaissance d'une décision étrangère et voies d'opposition
- Exécution des mesures relatives aux enfants et aux pensions
- Traitement d'un déplacement illicite d'enfant
- Mise en situation : Le groupe organise l'exécution d'une décision de pension alimentaire contre un débiteur installé hors de France.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 985 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr